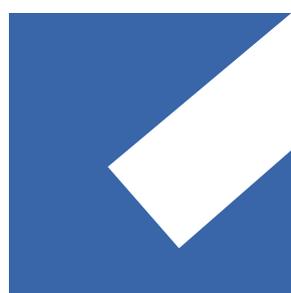




**Association  
de Prévention  
du Site de  
la Villette**

**Rapport  
d'activité  
2014**



Préface

**Laurent BAYLE, Président**

**Olivier FLAMENT, Directeur Général**



**1.  
Prévention  
spécialisée**

<b>1.1</b> Actions éducatives	→	<b>5</b>
<b>1.2</b> Développement culturel	→	<b>7</b>
<b>1.3</b> Ateliers Radio Télé La villette	→	<b>8</b>
<b>1.3</b> Alternatives à l'incarcération	→	<b>11</b>



**2.  
Insertion  
socioprofessionnelle**

<b>2.1</b> Insertion par l'activité économique	→	<b>13</b>
<b>2.2</b> Stages de préparation à l'emploi	→	<b>15</b>
<b>2.3</b> Chantier d'insertion	→	<b>18</b>
<b>2.4</b> Formation professionnelle	→	<b>21</b>



**3.  
Développement  
social**

<b>3.1</b> Culture		
Parcours d'éducation artistique et culturel	→	<b>25</b>
<b>3.2</b> Egalité		
Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi	→	<b>34</b>
<b>3.3</b> Santé	→	<b>38</b>
Atelier Santé Ville		

**ANNEXES**

Le Conseil d'Administration de l'APSV	→	<b>45</b>
L'équipe de l'APSV	→	<b>46</b>

## **Le Président**

Toutes les forces vives du parc de la Villette sont réunies au sein de l'association APSV qui, année après année, se révèle un acteur incontournable du territoire.

La présidence de l'association est assurée à tour de rôle par les directions des différents établissements. Tel fût mon rôle en 2014. Je tiens ici à saluer toutes les équipes de l'APSV pour la qualité de leur travail et Olivier Flament, le directeur général, pour son dynamisme, sa très grande connaissance des problématiques de prévention et son engagement sans faille dans la lutte contre les inégalités et les fractures sociales.

Laurent Bayle

## **Préface**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## **Le Directeur Général**

Au moment où la société s'interroge sur les phénomènes de tensions sociales, politiques voire religieuses, l'APSV a renforcé, en 2014, ses actions auprès des citoyens les plus fragiles et notamment les jeunes.

Au sein d'un territoire où la précarité s'accroît, l'APSV développe des initiatives afin de réduire les inégalités dans un contexte économique et budgétaire très contraignant. Nos axes d'intervention marquent la volonté des établissements du site de La Villette d'être un acteur social du territoire aux côtés de nos principaux partenaires que sont l'Etat, la région Ile de France et la Ville de Paris.

En 2014, nous avons ainsi développé une politique active de prévention de la délinquance par des actions d'éducation spécialisée et des pratiques culturelles autour de l'image et de la vidéo. En vue de réduire les fractures sociales de notre territoire, l'équipe de l'association s'est également mobilisée pour lutter contre le chômage, contre les discriminations et réduire les inégalités territoriales de santé. Nous avons, en outre, redéfini nos projets de formation pour qu'ils soient orientés vers ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, cette année, des parcours d'éducation artistique ont été mis en œuvre avec l'ensemble des établissements du site de La Villette en direction des jeunes qui fréquentent peu le monde de la culture.

Je remercie l'ensemble des équipes pour leur investissement, de nos partenaires institutionnels et financiers pour leur soutien, qui permet à 3000 usagers de bénéficier de nos actions sociales, d'insertion et de prévention

Olivier Flament

**Préface**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

# Prévention spécialisée

# 1

## 1.1 ACTIONS ÉDUCATIVES

Par le biais de maraudes sur le site de La Villette, l'APSV propose d'accompagner des jeunes rencontrant des difficultés sociales. Ce travail de prévention permet de tisser une relation avec des usagers, de mener une action éducative sur le site de La Villette et de favoriser le lien social.

En 2014, une centaine de jeunes, connus de l'APSV ou nouveaux venus, ont pu bénéficier, à l'issue de ces rencontres et leur demande, d'un suivi éducatif.

Au cours de cet accompagnement, nous travaillons avec ces jeunes l'orientation scolaire et la formation (situation de décrochage scolaire), l'emploi pour les jeunes demandeurs d'emploi et les problèmes de justice.



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## Partenariats

En 2014, le pôle éducatif de l'APSV a poursuivi son partenariat avec la Mission Métropolitaine des conduites à risques en s'engageant dans le groupe de travail «Engagement des jeunes dans le trafic, quelle prévention ? ». Ce travail a fait l'objet d'une restitution lors des journées de la prévention en novembre 2014 à Saint Denis. En outre, notre partenariat s'accroît avec les clubs de prévention, les centres sociaux, les Antennes Jeunes, les différents services des municipalités et de l'Etat, les centres d'hébergement, de soins, les associations de quartiers, d'habitants et tout autre équipement participant de l'action éducative et sociale sur le nord-est parisien et le département de la Seine-Saint-Denis.

Nous participons également à la Coordination Inter associative et Interprofessionnelle de Travail Social, du 19ème arrondissement qui existe depuis septembre 2008. Elle est sectorisée sur les secteurs Danube / Solidarité / Ardennes / Petit et est constituée des centres sociaux Danube, Espace 19 Ourcq, J2P, des clubs de prévention spécialisée AJAM 19, OPEJ (club du canal), de l'APSV, de l'association Entr'aide et de Paris Ados Services.

Les objectifs de cette coordination sont de mutualiser les idées de chacun autour de nos actions en direction des populations du 19ème arrondissement relevant de nos secteurs d'activité, ceci permettant à chaque intervenant d'être personne et lieu ressource pour l'ensemble des partenaires membres de la coordination. Le choix a été fait d'être d'horizons multiples mais tous en direction de la jeunesse et des familles.

**1. Prévention spécialisée**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

## 1.2 DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'accès à la culture est un gage primordial du développement personnel de chacun.

Cet outil que l'Association de Prévention du Site de la Villette place au centre de ses préoccupations, est un des soutiens de l'insertion sociale et doit s'inscrire dans la réalité des enfants, adolescents et adultes.

Proposer d'aller à la rencontre d'une pièce de théâtre, d'une œuvre musicale ou du cirque contemporain, de s'initier aux nouvelles technologies et d'approcher les sciences, c'est offrir d'autres regards sur soi et le monde et participe à la construction d'un projet de vie.

Les personnes suivies dans le cadre du dispositif insertion de l'APSV sont ainsi accompagnées sur des sorties collectives par nos équipes et encouragées à effectuer des sorties autonomes.

L'APSV propose par ailleurs un soutien en matière d'accès à la culture aux structures de travail éducatif et social partenaires, soutien destiné à encourager l'utilisation des ressources des équipements publics du site de La Villette.

Ainsi ces structures peuvent :

- découvrir le site et ses ressources,
- être orientées vers les salariés des établissements culturels du site en charge des relations avec les structures associatives et / ou de travail éducatif et social,
- recevoir tous les deux mois la lettre d'information numérique à destination des structures de travail social et / ou éducatif de Paris et de la Seine-St-Denis et les équipes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, concernant les ressources du site de La Villette, et, de même, toute information ponctuelle pouvant s'avérer utile (NB : nous avons plus de 2000 correspondants en Ile de France).
- être informées régulièrement des projets culturels, ateliers et animations mis en place par l'APSV dans le cadre de l'accès à la culture,
- voir leurs projets soutenus par des apports de ressources culturelles et pédagogiques en lien avec les contenus de ceux-ci,
- monter avec nous des partenariats spécifiques pour des projets à développer ensemble,
- nous interpeller pour toute question concernant l'utilisation de l'accès à la culture dans le cadre de leurs missions.
- se voir proposer des ateliers destinés aux publics des quartiers limitrophes du site (nord-est parisien et proche Seine-St-Denis), ateliers favorisant l'accès à la culture (voir Radio Télé La Villette).

De même, les éducateurs de l'APSV participent à la Coordination Culture mise en place par l'antenne pour le 19ème arrondissement de la Délégation à la politique de la ville de la Mairie de Paris (EDL 19).

## 1.3 ATELIERS RADIO TÉLÉ LA VILLETTE

### A- PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif RADIO TELE LA VILLETTE a pour objet de mettre en place des ateliers de réalisation de reportages radio et vidéo à La Villette pour les publics des structures de travail social et éducatif travaillant auprès des populations des quartiers en difficulté sociale situées à proximité du site de la villette (arrondissements du Nord Est Parisien et villes de la petite couronne parisienne en Seine-Saint-Denis) ainsi qu'auprès des publics scolaires des parcours d'éducation artistiques et culturels.

Il a pour finalité l'accès à la culture par l'éducation à l'image mais également la découverte des métiers du monde culturel par le biais d'un outil ludique et éducatif (écriture, tournage, montage image et son).

#### Objectifs :

- mobilisation des acteurs sociaux du territoire
- identification de leurs besoins et mise en place d'actions pour l'accès à la culture
- prévention du décrochage scolaire (aide aux dispositifs d'accompagnement scolaire)
- prévention de la récidive (accueil TIG et Réparation Pénale / partenariat PJJ et SPIP).

Le projet participe à l'action globale de l'APSV en matière de prévention, d'accès à la culture et d'éducation artistique pour les populations des quartiers en difficultés limitrophes du site.

#### Publics ciblés :

- enfants (prévention de l'échec scolaire)
- jeunes adolescents (prévention sociale et de la délinquance)
- collégiens, lycéens et stagiaires des dispositifs linguistiques et de remise à niveau

#### Partenaires:

Club de prévention MCV, Club de prévention AJAM, Club social et Culturel J2P, Centre Social CAF Tanger, Centre Social Danube, Lycée d'Enseignement Professionnel D'Alembert, Collège Brassens, Collège Barbanègre, Collège Guillaume Budé

Font exception certains ateliers mis en place en partenariat avec les services du Ministère de la Justice dans le cadre des alternatives à l'incarcération et qui peuvent concerner une ou plusieurs personnes sur des périodes qui varient, elles, selon la durée de la peine

### **Déroulement :**

Les sessions de réalisation de reportages radio et/ou vidéo se déroulent avec des groupes de cinq à dix participants sur le parc de La Villette, dans les différents établissements culturels du site. Ces ateliers sont mis en place lors des périodes de vacances scolaires, mercredis et/ou soirées pour ce qui est du hors temps scolaire ou encore en semaine dans le cadre des partenariats avec des établissements scolaires.

Lors de chaque session, il est proposé au groupe de visiter une exposition, assister à un spectacle et développer autour de ces visites des outils journalistiques (prises de sons d'ambiance, tournage, rédaction d'interviews et de chroniques) et, pour les participants qui le désirent, de s'associer aux aspects techniques de post production des émissions (montage et mise en ligne) via un atelier d'initiation ad hoc.

Chaque session se déroule en quatre ou cinq demi-journées ou soirées selon le format de modules courts et en dix ou plus selon le module long.

### **B - CHIFFRES 2014**

Le public représente pour une majorité des jeunes 14-18 ans et des enfants 6-12 ans avec une proportion d'environ 60% de filles. 35 ateliers ont été mis en place dont 2 ateliers radio et 33 ateliers vidéo

**1.3 Ateliers  
Radio Télé La  
Villette**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

#### **168 participants en 2014 dont :**

- 108 des quartiers Politique de la Ville du 19e arrondissement (62 filles et 46 garçons)
- 55 d'autres quartiers dont (12 garçons, 1 fille)
- PJJ Paris : 3 participants
- PJJ Seine St Denis : 2 participants

32 participants aux Ateliers Photo Son et Vidéo dans le cadre des activités estivales

### **LES ATELIERS**

#### **Les ateliers vidéo :**

→ 8 ateliers «longs» avec les élèves de collèges Rouault et Guillaume Budé autour des différents établissements culturels du parc de la villette (la danse contemporaine au Conservatoire National Supérieur de Danse et de Musique de Paris pour l'un et les sous-sols de la Grande Halle de la Villette pour l'autre)

→ 4 ateliers «médiums» lors de la semaine des discriminations, avec les usagers de la Maison des Copains de La Villette et du centre Caf Tangers du 19ème arrondissement

→ 4 ateliers «courts» avec le collège Brassens et une rencontre technique et artistique dans les coulisses du Théâtre Paris Villette, dans le cadre des parcours d'éducation artistique

- 1 série d'ateliers fiction chorégraphique dans le cadre du dispositif Ville Vie vacances
- 2 ateliers avec le CAJ Suzanne Aussaguel
- 10 ateliers longs pour la réalisation d'un film de prévention de l'entrée des jeunes dans le trafic avec l'association J2P et le soutien de la Mairie de Paris et de la Mission Métropolitaine des Conduites à Risques
- 4 ateliers théâtre filmés avec le SAU Didot
- 2 ateliers clip avec des jeunes apprentis en formation animation culturel avec les CEMEA

### **Les ateliers radio**

- 2 promenades sonores réalisées en partenariat avec la PJJ de Seine-Saint-Denis dans le cadre de peine de TIG et réparation pénale.

### **C - EVALUATION 2014**

Chaque atelier a fait l'objet d'une restitution avec le groupe concerné dans le cadre d'une projection publique et nos indices de satisfaction, au-delà des plus de 38200 vues sur notre site au total, soit 12000 de plus cette année, les retours avec les encadrants socio professionnels des groupes sont encourageants puisque chacune des structures souhaite poursuivre notre partenariat à l'unanimité. Le profil des jeunes ayant bénéficié de nos ateliers correspond majoritairement aux cibles de la politique du CUCS, les collégiens, lycéens et jeunes en TIG ou réparation pénale y compris.

### **Perspectives 2015**

#### **Pour les ateliers vidéo**

- notre collaboration avec les parcours d'éducation artistique a rencontré un fort succès pour cette année d'expérimentation et de nombreux établissements scolaires et autres structures de travail social se sont d'ores et déjà inscrits pour l'année prochaine.

- notre collaboration avec le centre social et culturel J2P ainsi qu'avec la MCV concernant le projet de prévention des jeunes dans le trafic se poursuit jusqu'au mois de juin, avec la réalisation finale d'un documentaire fiction au fil des ateliers qui devra servir en support DVD et en projections publiques aux différentes structures travaillant sur la prévention dans ce domaine, ainsi qu'aux établissements concernés par notre partenariat.

#### **Pour les ateliers radio :**

Dans le cadre de notre projet sur la prévention des jeunes dans le trafic, nous organisons en parallèle des ateliers vidéos une série de table ronde audio, sous forme d'émissions de radio « on libère la parole », afin que les jeunes du groupe concerné puissent confronter leur point de vue avec des professionnels du secteur et d'autres groupes de jeunes.

## 1.4 ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION

Les actions de soutien de l'APSV aux alternatives à l'incarcération se divisent en deux parties :

→ l'une consistant à une intervention locale sur le site de La Villette en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris et Seine-Saint-Denis.

→ l'autre est développée en direction de structures du territoire parisien susceptibles d'accueillir des personnes ayant à effectuer un TIG ou une Réparation Pénale, en partenariat avec la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris.

**Ces actions ont été cofinancées par la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, la Région Ile De France, le FIPD (75 et 93) et l'APSV.**

L'APSV est habilitée, depuis une vingtaine d'années par les tribunaux majeurs et mineurs de Paris et mineurs de Bobigny, à recevoir et accompagner des jeunes condamnés à une peine de Travail d'Intérêt Général ou s'étant engagés auprès du magistrat à une Réparation Pénale.

Ces personnes ont à accomplir un temps de travail d'une durée pouvant aller de 20 à 210 heures pour les peines de TIG, d'une demi-journée à une semaine pour les Réparations Pénales.

Le travail des éducateurs de l'APSV consiste en la sensibilisation des salariés des équipements du site de La Villette, leur formation à l'accueil des condamnés et l'accompagnement de ces tuteurs en cas de difficulté. L'APSV est de même la « porte d'entrée » du site pour les alternatives à l'incarcération : nous recevons ainsi les personnes condamnées en entretien individuel, préalablement à un choix d'orientation pour l'exécution de la peine vers un service, en fonction de compétences ou centres d'intérêt, ceci dans un but d'insertion ou réinsertion.

L'éducateur de l'APSV est en contact régulier avec le tuteur, passe régulièrement sur le lieu de travail pendant le déroulement du TIG afin de s'enquérir des possibles problèmes posés par le jeune (retards, absences, attitude inadaptée ou autres), reprend avec celui-ci les manquements et repose le cadre si cela est nécessaire.

Sauf échec (le jeune n'étant pas prêt à saisir l'occasion), le déroulement du TIG ou de la Réparation Pénale dans un contexte valorisant permet à la personne concernée de restaurer une image d'elle-même souvent dégradée, de se rendre compte qu'elle est à même d'intégrer au sein d'une équipe de professionnels et de tisser des liens dans un monde qui souvent lui semblait, au départ, totalement étranger.



Ces prises en charge participent donc aussi d'une dynamique de socialisation et, de fait, d'une prévention globale de la récidive.

Les jeunes dont la situation sociale est précaire et finissant leur peine peuvent ensuite rejoindre Villettes emploi ou travailler directement au sein de l'équipe les ayant accueillis pour l'exécution du TIG.

Les opérations de sensibilisation et recrutement des personnels des équipements culturels du site de La Villette se sont poursuivies. Un partenariat a été développé avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

### **Actions sur le territoire parisien**

Ont été mis en place par le service formation de l'APSV, en partenariat avec la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris :

→ Une action de sensibilisation de tuteurs potentiels via l'organisation et l'animation d'une rencontre annuelle destinée à informer et sensibiliser à l'accueil de personnes ayant à effectuer un TIG ou une Réparation Pénale, sensibilisation destinée aux salariés d'associations, d'équipements culturels nationaux et services de la Mairie de Paris :

→ Une réunion d'information générale sur le TIG a été réalisée à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris à destination des deux publics concernés par le tutorat et la formation : les associations parisiennes et les personnels de la Mairie de Paris.

→ Un module de formation et d'accompagnement destiné aux tuteurs de TIG parisiens novices et expérimentés, salariés d'associations, d'équipements culturels nationaux et services de la Mairie de Paris, consistant en une formation initiale assurée par une professionnelle, la mise en place d'un groupe de parole et d'échange ainsi qu'une rencontre avec un tuteur chevronné sur son lieu de travail.

Un site internet destiné aux tuteurs de TIG a été créé suite à la formation :

<http://travaildinteretgenerallesitedestuteurs.fr/>



# 2

## Insertion socioprofessionnelle

### 2.1 INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'APSV, en tant que personne morale, préside un groupe économique solidaire créé en septembre 2013 et composé de



- L'APSV
- Villette emploi AI,
- Villette emploi ETTI
- Villette emploi Services.

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

13

#### **Présentation**

Villette emploi est un groupe économique solidaire spécialisé dans le domaine culturel. Il propose du personnel en intérim pour des missions d'accueil, de manutention, de médiation culturelle, d'administration, de vestiaire. Le groupe réalise également des prestations de services en fonction des projets ou dans le cadre de marchés publics.

#### **Insertion**

Villette emploi ne recrute que des personnes sans emploi et favorise leur insertion par l'activité économique. Parallèlement aux missions de travail, les salariés suivent un accompagnement social et professionnel afin de favoriser leur insertion dans un emploi durable. Villette emploi place la personne au cœur de sa démarche.

### **Présentation du Groupe**

Villette emploi est composée :

- d'une association intermédiaire (loi 1901), qui met à disposition du personnel auprès d'établissements culturels, pour des missions de courte durée, à partir de 3 heures. L'association reste l'employeur du salarié.
- d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, (loi 1901). Soumise à l'ensemble des règles relatives au travail temporaire, l'ETTI propose de missions d'intérim qualifiées de moyenne et longue durée (de plusieurs jours à plusieurs mois)
- d'une EURL, qui propose des prestations globales, avec le même personnel en insertion.

Ces entreprises sont conventionnées par la Direccte et sont partenaires de Pôle emploi.

### **Démarche qualité**

Villette emploi est engagée dans une démarche de labellisation de son activité (label Cèdre accompagné par la Fédération Coorace). La certification vise à la mise en place d'un système d'amélioration continue de la qualité pour répondre en priorité aux exigences des personnes en situation de précarité et à celle des clients et financeurs.

Un rapport d'activité spécifique Villette emploi est disponible pour 2014.

**2.1**  
**Insertion par**  
**l'activité**  
**économique**



**RAPPORT**  
**D'ACTIVITÉ**  
**2014**

## 2.2 STAGES DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

En amont de l'insertion par l'activité économique, l'APSV collabore avec les associations de prévention spécialisées du nord est parisien afin de préparer des jeunes vers l'emploi.

En effet, en 2013, l'équipe avait constaté une difficulté de certains des jeunes que nous accompagnons à se maintenir dans notre dispositif d'insertion par l'activité économique. Ces ruptures dans les parcours sont notamment la conséquence de la méconnaissance du monde du travail par le manque d'expérience. Cela représente un frein important à l'engagement dans un parcours d'insertion de la part de certains jeunes.

Ce constat a été partagé avec nos partenaires qui œuvrent en direction des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

### En 2014

Pour tenter de trouver une réponse à cette problématique, nous avons mis en place à titre expérimental les SPAE (stage de préparation à l'emploi). D'emblée, ses stages ont fait l'objet d'un partenariat avec les missions locales, Pôle Emploi, les APS (les associations de prévention spécialisée), Paris Habitat et d'autres associations. Ils se sont déroulés du lundi au vendredi avec un groupe de 10 jeunes et est animé par l'équipe de l'APSV et Vilette Emploi. Ce partenariat a été l'occasion de mettre en place un comité de suivi se réunissant tous les deux mois avec pour objectif le suivi et l'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion.

### Rappel des objectifs de ce stage

La volonté éducative de l'association est à la fois de permettre à chaque jeune d'être en capacité de faire évoluer positivement son projet de vie sociale et professionnelle, son épanouissement personnel, et ainsi, devenir un citoyen libre et autonome. Cela se traduit souvent par la mise en place d'une pédagogie différenciée dans les actions et activités proposées aux jeunes. En effet, l'histoire, la problématique, la situation, de chaque jeune sont particulières et demandent une prise en charge individuelle.

Dans le cadre d'une socialisation et de l'acquisition d'autonomie des jeunes rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, les notions de rapport au travail, au capital santé, de bien-être social, de citoyenneté, d'accès à la culture, restent des préalables à la déclinaison du parcours d'insertion. En cela ces notions peuvent être des vecteurs d'intégration sociale pour des jeunes en perte de socialisation et de références sociales.

L'association a toujours souhaité favoriser l'expression de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Dans ce but, nous sommes particulièrement soucieux de l'égalité des chances et de traitement tels que notre association les a définis dans ses statuts. Pour cela, il est nécessaire d'agir pour la socialisation, la mixité sociale, l'économie sociale.



Nous avons mis en place un espace de socialisation où la parole est libre, chaque jeune a pu exprimer ses doutes, ses attentes, ses atouts, sans crainte d'être jugé. Cela a permis de favoriser la confiance et briser l'image de l'échec social. Par ce biais, nous avons cherché à rassurer le jeune sur ses capacités, ses compétences dans le but de déplacer vers le haut le curseur de l'estime de soi.

La socialisation du jeune passe aussi par des apports en termes de règles comportementales, de savoir être et ses relations aux autres dans une dynamique de groupe.

Avec une perspective d'une reprise d'activité sociale et professionnelle pour certains jeunes dans le cadre des missions de travail que nous leurs proposons, l'introduction de la notion de capital santé, de sa gestion et de l'hygiène alimentaire nous a semblé indispensable au regard de notre mission de prévention en direction des jeunes.

Par ce que nous sommes convaincus de son utilité et notamment dans le cadre de l'insertion sociale des jeunes, l'accès à la culture se traduit par une sortie culturelle collective. C'est le commencement de cette action à l'ouverture culturelle qui se poursuivra pour chacun dans le cadre de son parcours d'insertion au sein de notre dispositif. Des visites ont eu lieu dans les établissements du site de La Villette mais également au musée quai Branly ou encore au festival haute tension et Villette Streets.

Globalement, la semaine de stage est orientée pour la remobilisation et la redynamisation des jeunes.

Le contenu et l'accompagnement de ces jeunes durant la semaine de stage est abordée selon sept axes :

- **Accès à la culture**
- **Lutte contre la discrimination LCD**
- **Capital santé et prévention**
- **Immersion et découverte**
- **Savoir-être et savoir-faire du métier de l'accueil et de médiation**
- **Valorisation des compétences**
- **La spécificité de l'IAE**



## Pour l'année 2014

→ 4 stages ont été organisés et 38 jeunes y ont participé dont 46% de filles et 54% de garçons. 80% des jeunes sont originaires du 19ème arrondissement de Paris.

→ la majorité d'entre eux nous ont été orientés par les missions locales de Paris en particulier celle de Paris Est qui fait partie de notre territoire d'action. D'autres sont originaires des missions locales de la proche banlieue et Pôle Emploi.

→ dans le cadre de la convention signée avec les associations de prévention spécialisée, nous avons inscrit 3 jeunes à chaque stage organisé en 2014, soit 12 au total.

→ niveau scolaire des jeunes : Niveau 5

→ 82% des jeunes ont intégré notre dispositif d'insertion par l'activité économique porté par Vilette Emploi. Dans ce cadre, les jeunes se sont vu offrir un parcours d'insertion fondé sur des missions de travail dans le domaine de l'accueil, manutention, médiation culturelle et un accompagnement individuel sont les objectifs ont de lever les freins à l'emploi diagnostiqués ainsi qu'un travail sur la définition du projet d'insertion. Certains d'entre eux ont déjà quitté le dispositif, d'autres poursuivent encore leur parcours. Nous comptabilisons 61% de sortie positive (formation qualifiante, CDI ou CDD de plus de 6 mois) chez ces jeunes issus des stages.

À l'issue du parcours, les jeunes considérés comme n'ayant pas effectué un parcours positif sont minoritaires. Quelques ruptures dans le parcours sont à noter (sans nouvelles, chômage, problème de justice).

### 2.2 Stages de préparation à l'emploi



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## Perspectives

Pour l'année 2015, nous envisageons d'organiser 5 stages avec pour objectif d'intégrer dans le dispositif 50 jeunes. Le partenariat sera élargi avec d'autres structures et associations.

Nous allons y ajouter une action sur la laïcité et la citoyenneté qui sera ponctuée par une visite à l'Assemblée Nationale.

Nous intégrerons par ailleurs la mobilité comme outil d'insertion professionnelle. Un séjour (stage professionnel) au Québec de 4 semaines est en cours d'organisation pour un groupe de 5 jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec l'Office Franco-québécois pour la jeunesse, le voyage est prévu sur le dernier trimestre 2015.

## 2.3 ATELIER CHANTIER D'INSERTION « ACCOMPAGNATEUR ESPACE PUBLIC »

Le chantier « Accompagnateur Espace Public », conventionné par le ministère du Travail est un chantier de remobilisation professionnelle, porté par l'Association de Prévention du Site de la Villette.

Soutenu financièrement par la DIRECCTE d'Ile de France, la Région Ile-de-France, Le Département de Paris et la Fondation Solidarité de la Société Générale, l'Atelier Chantier d'Insertion a débuté le 3 février 2014 et s'est terminé le 30 octobre 2014.

Il s'agit d'un dispositif social, intermédiaire pour des personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles et sociales particulières. Ce chantier doit leur permettre de retrouver le goût du travail collectif et d'entrer dans une nouvelle dynamique pour retrouver et développer leurs projets professionnels.

Le dispositif a permis l'accès à l'emploi de 12 personnes. Pendant la durée du Chantier, les salariés, embauchés en Contrat Unique d'Insertion (CUI) ont occupé le poste « Accompagnateur Espace Public », dans le secteur culturel. Il s'agit d'un nouveau service à destination des visiteurs du Parc de la Villette et des publics des établissements qui y sont implantés : l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (l'EPPGHV), La Cité des Sciences et de l'Industrie, Le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, La Philharmonie (I et II), Le Zénith de Paris.

L'EPPGHV est le partenaire principal de l'APSV sur ce premier ACI «Accompagnateur Espace Public». Nous avons travaillé en collaboration avec la direction de la communication et des publics, le service sécurité et la direction des ressources humaines. L'Etablissement a joué un rôle important en terme de logistique (mise à disposition des locaux, du matériel informatique) et comme commanditaire et facilitateur de la mise en place des tâches attribuées aux Accompagnateurs Villette.

**2.3**  
**Atelier Chantier**  
**d'Insertion «**  
**Accompagnateur**  
**Espace Public »**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

### **Chantier d'insertion atypique par les missions confiées aux salariés**

Il s'agit d'un chantier atypique car pour la première fois organisé dans le champ culturel.

Sensibilisés par des formations à la biodiversité, la richesse paysagère, patrimoniale et architecturale du Parc de la Villette, ils orientent les visiteurs sur le parc en complémentarité avec les agents d'accueil et de billetterie du site :

- accueil et information des visiteurs sur tous les espaces de plein air du parc
- orientation des visiteurs individuels et groupes
- aide à la circulation des personnes en situation de handicap
- action d'animation et de médiation sociale
- soutien aux manifestations culturelles (tractage, gestion des flux)

### **Dispositif très encadré, pendant lequel les salariés ont bénéficié**

- des actions d'adaptation au poste de travail
- de la formation (conventionnée par le FLES de Paris et l'AGEFOS) : Accueillir, informer, orienter sans discrimination, Accueillir les publics en situation de handicap, Accueil et communication, Gestion de conflits, Sauveteur Secouriste au Travail
- d'un accompagnement social et professionnel renforcé (réalisé à la fois en interne par l'encadrant technique et par la Plateforme SOS en tant que prestataire)
- d'entretiens individuels avec l'encadrement de l'ACI, évaluations individuelles, réunion de régulation hebdomadaire, nombreuses actions collectives sur les techniques de recherche d'emploi, la santé, l'accès à la culture.

**2.3**  
**Atelier Chantier  
d'Insertion**  
**« Accompagna-  
teur Espace  
Public »**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

**Taux de sorties dynamiques ACI  
« Accompagnateur Espace Public » : 70%**

Aucun salarié accompagnateur Villette n'a abandonné l'atelier chantier d'insertion.

Voici les détails sur les sorties des 12 salariés :

- un CDI non aidé, poste de Game Mastering
- un CDD non aidé de 6 mois et plus (contrat d'apprentissage pour préparer le Brevet de Technicien en Pharmacie)
- quatre embauches pour une durée déterminée dans une autre structure de l'IAE (Villette Emploi AI et Villette Emploi ETTI)
- une entrée en formation qualifiante (Bac Pro dans un cadre de CIF CDD)
- trois personnes sont des demandeurs d'emploi indemnisés
- une personne a déménagé (perspectives de travail régulier dans la restauration)
- une personne est en arrêt maladie de longue durée



## 2.4 FORMATION PROFESSIONNELLE

Par son secteur formation, l'APSV a pour objectifs :

→ l'insertion professionnelle de jeunes demandeurs d'emplois notamment dans des qualifications professionnelles nouvelles

→ l'accompagnement de professionnels intervenant dans le champ social et culturel.

Son développement repose sur un principe de "recherche action" et d'actions « sur mesure ».

### I - Accès à l'emploi par la qualification professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans

#### 1. Assistant archiviste - archives matérielles et numériques : ouverture de la quatrième promotion

De multiples facteurs expliquent l'engouement actuel des entreprises pour les archives. Trois méritent d'être rappelés :

→ le développement qualitatif et quantitatif exponentiel de l'information,

→ l'optimisation des procédures de traitement de l'information grâce aux outils numériques,

→ la judiciarisation croissante de la société

La qualification visée correspond à un emploi de technicien supérieur. Elle s'exerce dans les services archives de grandes entreprises, dans des instituts de recherche ou chez des prestataires de services spécialisés en archivage. Les tâches qui la composent correspondent aux quatre étapes de la chaîne archivistique : collecter, classer, conserver et communiquer.

Les trois organisations représentatives de la profession : Association des Archivistes Français (AAF), Association des Professionnels pour l'Economie Numérique (APROGED), Association des Prestataires en Archivage et en Gestion Externalisée (PAGE) ont accompagné le montage financier (prise en charge via les OPCA) et pédagogique de cette quatrième promotion. Celle-ci a également bénéficié de l'appui du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) du Ministère de la Culture et de la Communication.

**Le groupe :** la promotion 2012-2014 est constituée de 8 femmes et 5 hommes sans emploi à leur entrée en formation. La moyenne d'âge est de 27,8 ans (le benjamin a 20 ans, le plus âgé 39 ans).

**Les partenaires :** les trois instances représentatives du secteur des archives sont depuis l'origine et de nouveau partenaires de cette action de même que le ministère de la Culture et de la communication.<sup>1</sup>

1. AAF, APROGED, PAGE, ministère de la Culture et de la Communication (Siaf, Dedac).

**Résultats** : En mai 2014, après 18 mois en alternance et 630 heures de formation, les treize stagiaires ont obtenu la certification professionnelle d'assistant archiviste inscrite au RNCP depuis 2012, d'un niveau III. En décembre 2014, une personne est en CDI et neuf sont en CDD (CNFPT, Institut national du patrimoine, Mairie de Paris, Mairie de Bourg-la-Reine, Ministère de l'éducation nationale, Snecma, Université Paris X).

#### Inscription au Répertoire national des certifications professionnelles

La certification Assistant archiviste a été accordé pour trois ans à l'APSV et à l'Association des Archivistes Français par un arrêté portant enregistrement au RNCP publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012.

L'intérêt de l'inscription au RNCP est triple :

→ il reconnaît la qualité de la formation, notamment en termes d'insertion professionnelle

→ Il structure une filière professionnelle dont le niveau intermédiaire n'est pas clairement défini

→ enfin, il permet aux stagiaires de l'APSV se voir délivrer un diplôme dont la valeur nationale est un gage d'employabilité et de progression professionnelle (équivalence avec l'ensemble des diplômes de même niveau).

## 2. Opérateur en duplication audiovisuelle

Dans la même démarche, une qualification intitulée « opérateur en duplication audiovisuelle » s'est ouverte le 17 mai 2013 avec 12 salariés en contrat de professionnalisation pour une durée de 17 mois. Profession qui s'exerce chez les post producteurs, les personnes sont embauchées chez : Eclair Groupe, VDM, Atlantis télévision, Wood TV, Euromédia, Technicolor, TVS.

**Résultats** : En octobre 2014, après 17 mois et 700 heures de formation les douze salariés ont obtenu leur diplôme reconnu par la convention collective.



## II - Actions de professionnalisation

### 1. Formation des tuteurs bénévoles de TIGistes

Depuis 2007, l'APSV propose un cycle de formation pour les salariés qui souhaitent devenir **tuteurs** de « Tigistes »<sup>1</sup> initialement proposé aux structures parisiennes, il s'est élargi ensuite à la Seine-Saint-Denis.

#### Objectifs de la formation

La formation vise à développer les compétences nécessaires pour que les tuteurs puissent accompagner les personnes condamnées à un TIG. Il s'agit pour les tuteurs de :

→ connaître la prise en charge juridique

→ d'apprendre à accueillir

→ à encadrer et à effectuer le rapport final du travail.

La formation vise aussi à travailler les postures professionnelles pour qu'elles soient cohérentes avec le cadre dans lequel la peine alternative se déroule.

**La méthodologie pédagogique** vise à alterner des échanges de pratiques à de l'apport de contenus juridiques ou administratif ou en lien avec les compétences professionnelles.

Les participants sont, soit de nouveaux tuteurs, soit des tuteurs ayant déjà accueilli des personnes et voulant partager et analyser leurs pratiques.

Depuis 2007, ont été mises en place sept sessions de 4 à 6 demi-journées. Le nombre de tuteurs touchés est d'environ **65 personnes**. Les modules d'accompagnement ont réuni principalement les agents et chefs de service et, dans deux cas, un directeur.

Des salariés de 22 associations services des équipements publics suivants ont participé à ces modules

**En 2014**, une quinzaine de personnes ont été formées de la Ville de Paris : DPA, Mairie du 20ème, Service de nettoyage, DPP, DASES, Service du Protocole Hôtel de Ville, DPE ; ainsi que d'autres structures : Croix Rouge, Maison de Justice et du Droit, RATP

#### 2.4 Formation professionnelle



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

### 2. Formation des agents d'accueil de Ville d'Aubervilliers : accueillir tous les usagers dans l'égalité

L'APSV a formé environ 90 agents de la Ville d'Aubervilliers à « accueillir tous les usagers dans l'égalité ». Cette formation de six jours avait pour objectif de favoriser l'égalité de traitement de tous les usagers pour prévenir les discriminations dans l'accès à des biens et services publics. Elle a eu lieu dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations porté par la Ville d'Aubervilliers.

1. Personnes condamnées à une peine d'intérêt général

### 3. Formation des formateurs de CFA Ile-de-France

Deux modules à destination des professionnels du CFA (Formateurs, Directeurs et Chargés relations entreprise) sur l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations sont inscrits dans le catalogue proposé par la Région Ile-de-France dans le parcours de formation continue. En 2014, cinq CFA ont été accompagnés par l'APSV afin de favoriser la modification des pratiques des formateurs et développeur de l'apprentissage.

### 4. Formation d'analyse de la pratique des intervenants pédagogiques de la Cité de la Musique « Tensions et Conflits » dans les ateliers pédagogiques.

Dans le champ culturel, à la demande de la Cité de la Musique, l'APSV propose un cycle de formation « Tensions et conflits dans les ateliers pédagogiques » à destination de vingt-cinq intervenants visant à analyser les pratiques professionnelles et à trouver des pistes de solutions face à des situations difficiles.

Un dispositif similaire a été mis en place dans le cadre du projet DEMOS Isère où des échanges de pratiques entre acteurs sociaux et musiciens ont lieu pour accompagner le projet et favoriser la synergie des professionnels.

### 5. Formation des vacataires de l'Association Vilette Emploi

Les structures Vilette Emploi et ETTI cotisent à la formation professionnelle pour la centaine de vacataires qu'elles salarient chaque année. Pour la troisième année, le budget, que ce versement permet de dégager, a été valorisé par un plan de formation sur mesure. Les formations répondent à l'objectif de favoriser l'adaptation au poste de travail en tant qu'agent d'accueil dans des établissements et lieux culturels.

Deux formations en communication et gestion des conflits ont été dispensées pour environ une trentaine de vacataires. Une formation sur la connaissance de l'art contemporain pour une quinzaine de vacataires et une formation de gestion des outils EXCEL.

### 6. Les salariés du Chantier d'insertion

Dans le cadre du Chantier d'insertion, en 2014 a été mis en place un Plan de formation ad hoc qui a été inclus dans le cadre du Plan de Formation global de la structure.

Deux formations ont été mises en œuvre pour faciliter l'adaptation au poste de travail des accompagnateurs espace public Vilette :

→ **sauveteur secouriste au travail** visant apprendre les premiers gestes pour secourir une personne sans se mettre en danger.

→ **accueillir les personnes en situation de handicap** aidant les accompagnateurs à mieux identifier les différentes formes de handicap en vue d'une meilleure accessibilité sur le Parc de la Vilette.



## 3.1 CULTURE

### Expérimentation « Parcourir la Villette »

L'APSV a été missionnée fin 2013 pour coordonner l'expérimentation de parcours d'éducation artistique et culturelle inter-établissements sur le site de la Villette. Cette expérimentation se déroule de décembre 2013 à août 2015.

L'année 2014 a vu le projet se mettre en place à travers deux phases distinctes :

→ janvier à juin 2014 : état des lieux partagé entre établissements culturels, partenaires socioéducatifs, jeunes et présentation des préconisations issues des groupes de travail au ministère de la Culture et de la Communication. L'ambition initiale fut d'associer les acteurs sociaux et les jeunes à la construction de nouvelles formes de parcours d'éducation artistique et culturelle à la Villette.

→ juillet 2014 à décembre 2014 : coconstruction avec les partenaires socioéducatifs et mise en œuvre des parcours inter-établissements, accompagnement pédagogique des professionnels engagés dans les parcours. Lancement officiel des parcours le 26 septembre 2014 à l'occasion de la Fête de la science à la Cité des sciences.



# PARC. OURIP La Villet ETTE

PHASE 1 : JANVIER A JUIN 2014

## **A/ LE TRAVAIL DE CO-ELABORATION A DEBUTE EN JANVIER 2014 SOUS LA FORME DE TROIS GROUPES DE TRAVAIL DISTINCTS QUI SE SONT REUNIS LE 12 JUIN 2014**

Le groupe des établissements culturels s'est réuni le 17 janvier 2014 et le 6 mars 2014<sup>1</sup>.

Le groupe des structures socio-éducatives s'est réuni le 28 janvier et le 11 mars 2014. Ce groupe de travail a rassemblé une vingtaine de structures représentant une grande diversité de professionnels (enseignants, animateurs, chefs de projets, responsables d'activités, éducateurs spécialisés...), de champs d'action (éducation populaire, économie sociale et solidaire, politique de la Ville, Education nationale, collectivités territoriales) et de populations (petite enfance, scolaires, adolescents, jeunes en insertion, mineurs isolés, familles, jeunes porteurs de handicap...)<sup>2</sup>

**3.1 Culture  
Expérimentation  
« Parcourir la  
Villette »**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

**1. participants :** la Cité de la musique/La Philharmonie de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Le Théâtre Paris-Villette, le Hall de la chanson, le Zénith, le Cabaret sauvage, l'Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette, La Cité des sciences et de l'industrie, la Géode

**2. participants :** Action collégiens (dispositif de la DASCO Ville de Paris), Mission médiation culturelle d'ARCADI (EPCC Région Île-de-France), Villette emploi (groupe économique solidaire), Centre d'accueil de jour Suzanne Ausaguel, CEMEA Infop, Centre d'animation Curial, Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance 19e (DASCO Ville de Paris), centres de loisirs scolaires du 19e, trois crèches du 19e (action mutualisée), Collège Iqbal Masih (Saint-Denis), Ecole élémentaire 61 rue de Clignancourt, Equipe de développement local 19e (DPVI Ville de Paris), Les Petits débrouillards Île-de-France, association Espace 19, Lycée professionnel Hector Guimard, club de prévention OPEJ Club du canal, association Quartier libre XI, Rempart Île-de-France, Service d'accueil d'urgence 75 (Agence nationale de réadaptation sociale)

→ Parallèlement, un travail spécifique a été mené pour associer les jeunes à la coconstruction de ce projet. L'objectif était de construire avec les jeunes leur place dans ce projet d'éducation artistique et culturelle, de rendre possible leur participation dès la phase d'élaboration des parcours. Des temps d'échanges et de débats ont été animés par les professionnels et l'APSV. Près de 200 jeunes de 8 à 19 ans ont participé à ces débats.

**Les préconisations** élaborées dans le cadre de la consultation conjointe des établissements culturels, des structures socioéducatives **ont été présentées au ministère de la Culture et de la Communication le 17 avril 2014 en présence du Secrétaire général adjoint du ministère.**

A l'issue de cette réunion sont prioritairement retenues par le ministère les deux orientations suivantes :

- la mise en œuvre des parcours inter-établissements et constitution de groupes-pilotes
- l'expérimentation d'une formation ouverte aux professionnels partenaires de l'expérimentation

**Le 12 juin 2014, l'APSV a réuni les groupes de travail établissements culturels et structures socioéducatives afin de partager les orientations retenues par le ministère** et engager la deuxième phase de l'expérimentation, à savoir la mise en œuvre des parcours et la mobilisation des moyens ad hoc (mobilisation des partenaires socioéducatifs pour constituer des groupes-pilotes, construction de l'identité graphique du projet, conception du site internet, élaboration d'un plan à destination des enfants et adolescents, recherche de financements complémentaires...).

Une convention a été signée entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'APSV pour ce projet.

**3.1 Culture  
Expérimentation  
« Parcourir la  
Villette »**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## **B / PRESENTATION DES PARCOURS EAC INTER-ETABLISSEMENTS**

En complémentarité avec les propositions existantes des établissements de la Villette, l'APSV s'appuie sur les programmations et ressources des établissements culturels pour proposer **des parcours d'éducation artistique et culturelle pluridisciplinaires sur mesure**, à destination prioritaire des jeunes, notamment ceux habitant dans les quartiers de la politique de la ville limitrophes du site. Autour de thématiques définies, ces parcours favorisent la circulation entre les établissements culturels. Ils ouvrent une fenêtre sur les multiples propositions existantes et se construisent en étroite collaboration avec les partenaires socioéducatifs.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle « Parcourir la Villette » proposent un cheminement entre les différents établissements culturels du parc. **De 3 à 9 établissements sont ainsi fréquentés** par un jeune au sein de son parcours. Ils privilégient le croisement des disciplines artistiques (danse, muséographie, théâtre, littérature, culture scientifique et technique, numérique...) et permettent de découvrir les multiples ressources des établissements : expositions temporaires, collections permanentes, spectacles, médiathèques.

**Les parcours se construisent sur mesure** selon les attentes et besoins des jeunes. Ils s'adaptent au rythme de chacun, des plus petits (dès 3 mois) aux plus grands (adultes). Les parcours peuvent s'inscrire sur différentes temporalités : des temps courts (un à plusieurs jours) à des formats longs (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois).

Trois entrées sont proposées pour donner une « couleur » (entrée sensible, entrée coulisses et métiers, entrée sociale)

- « Parcours sensible : cinq sens pour découvrir la Villette » qui met l'accent sur la découverte par l'approche sensorielle.
- « Parcours des invisibles : la face cachée de la Villette » qui donne la possibilité de découvrir les coulisses du parc, des endroits et des professionnels auxquels le public n'a habituellement pas accès.
- « Parcours personnalisé », destiné à répondre à une demande spécifique émanant d'une structure sociale à propos d'un individu ou d'un groupe, où la culture constitue un levier de remobilisation pour la personne.

Un parcours inter-établissements comprend toutes les étapes suivantes :

- Fréquentation des œuvres et apports de connaissance: visite, spectacle
- Rencontre avec un artiste ou un professionnel de la culture
- Atelier de découverte, pratique artistique
- Accès aux ressources
- Temps d'expression, d'échanges et de débats: les parcours sont ponctués de temps où les jeunes peuvent mettre en mots leur expérience à La Villette et construire progressivement un rapport autonome à la culture.

Chaque structure décide de l'équilibre qu'elle souhaite donner entre toutes ces étapes. Certaines mettent l'accent sur la dimension «être spectateur», d'autres sur la dimension active de la pratique artistique.

## **C / MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

### **Co-construction des parcours avec les structures socio-éducatives partenaires :**

L'APSV accompagne chaque structure socio-éducative dans la construction de son parcours inter-établissements. Elle s'appuie pour cela sur les programmations de tous les établissements de la Villette. Elle prend en compte les attentes et contraintes des professionnels (objectifs pédagogiques et sociaux, rythme, temporalité scolaire ou hors temps scolaire, budget...). La prise en compte par l'APSV du contexte économique, social, géographique, scolaire du jeune est un élément important pour coconstruire un parcours adapté aux enjeux sociaux et éducatifs.

Lorsqu'une structure socio-éducative est déjà engagée auprès d'un établissement culturel du site de La Villette, les parcours inter-établissements peuvent s'appuyer sur ce partenariat et proposer des étapes complémentaires, ouvrant ainsi sur d'autres champs culturels et artistiques et sur d'autres établissements du site.

### **Réservation auprès des établissements culturels:**

L'APSV fait le lien entre la structure demandeuse et les établissements culturels jusqu'à la réservation et l'établissement des devis. Le paiement se fait directement par la structure accompagnatrice auprès de chaque établissement concerné par le parcours.

Elle transmet aux référents de chaque établissement culturel les informations relatives aux jeunes inscrits dans les parcours (nombre, âges, structure accompagnatrice, coordonnées, thématique du parcours inter-établissements, projet pédagogique...).

## Déroulement des parcours :

→ Accueil par une personne de l'équipe APSV (chantier d'insertion ou équipe parcours EAC) qui accompagne le groupe jusqu'à l'établissement concerné.

→ Passage de relais auprès des équipes des établissements où se déroulent les parcours «Parcourir la Villette».

→ Intervention de l'APSV pour animer des temps d'expression, d'échanges et de débats avec les enfants-les jeunes.

En effet, l'APSV a souhaité impulser et accompagner activement la mise en place d'espaces d'expression et d'échanges avec les jeunes inscrits dans les parcours inter-établissements de la Villette afin qu'ils se sentent autorisés à exprimer une opinion sur l'objet « culture », et qu'ils s'inscrivent dans une dynamique collective (écoute, respect, argumentation, expression...).

## Accompagnement et formation des professionnels, du champ social notamment.

L'APSV accompagne chaque professionnel dans la construction d'un parcours EAC inter-établissements dont le contenu et le format sont adaptés aux attentes et contraintes des jeunes. Elle accompagne également les professionnels au niveau opérationnel et pédagogique : préparation de la visite, accompagnement et intervention directe de l'APSV auprès des jeunes pour animer des temps d'expression, d'échanges et de débats, partage des ressources pédagogiques sur les contenus culturels.

La formation développée par l'APSV en partenariat avec les CE-MEA-INFOP s'inscrit en complémentarité de l'offre développée par les établissements. Elle permet d'acquérir des compétences pédagogiques et éducatives.

Cette formation, ouverte à tous les professionnels intervenant auprès de jeunes dans le cadre des parcours inter-établissements, est expérimentée sous deux formats (3 jours consécutifs et 7 jours répartis sur 7 mois). Elle est également ouverte aux équipes des établissements culturels.

**Objectif :** analyser les enjeux éducatifs d'un projet culturel et artistique avec des enfants/jeunes et renforcer ses compétences éducatives et pédagogiques.

Cette formation a été pensée comme un espace d'interculturalité professionnelle. 29 professionnels sont inscrits en formation : adjoint-e-s éducatif-ve-s, chargé de mission, éducateur spécialisé, aide médico-psychologique, animatrice périscolaire, animatrice extrascolaire, artiste-chargé de médiation (Hall de la chanson), assistantes maternelles, conseillères insertion professionnelle, coordinateur d'activités, auxiliaire de la petite enfance, chargée de projets Education et parents (Cité des sciences).

Elle sera évaluée par les bénéficiaires et mise en relation avec l'offre des établissements culturels.

L'APSV informe les professionnels socioéducatifs des possibilités offertes par les établissements pour se familiariser avec un champ artistique, acquérir des connaissances autour d'une exposition, rechercher des financements pour monter un projet culturel.

### Moyens de la mise en œuvre des parcours inter-établissements

#### 1. UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'APSV

→ Une cheffe de projet assure la mobilisation et la coordination des partenaires, le suivi opérationnel du projet, l'ingénierie pédagogique et la coordination des volets communication et évaluation.

→ Une étudiante a effectué plusieurs stages sur le projet : observation, accompagnement des groupes et médiation.

→ Un chargé de mission a été recruté pour assurer un renfort sur la période septembre 2014 - janvier 2015, qui correspond au lancement des parcours inter-établissements, sur les volets accompagnement des groupes, médiation et communication.

**L'APSV s'appuie sur son expertise, son réseau et ses ressources internes en matière d'action sociale.** Dans le cadre d'un chantier d'insertion qu'elle a porté en 2014, l'APSV a expérimenté un accueil systématique des groupes à chaque venue sur le site de La Villette, par des personnes en insertion. Par ailleurs, l'APSV constitue avec Villette emploi un groupement d'économie sociale sur lequel le projet « Parcourir la Villette » s'appuie pour « placer » des jeunes en stage de découverte des métiers de la culture. En son sein également, l'APSV s'appuie sur les compétences d'éducateurs de prévention pour assurer le suivi éducatif de jeunes inscrits dans un parcours EAC personnalisé.

3.1 Culture  
Expérimentation  
« Parcourir la  
Villette »



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

#### 2. UNE COMMUNICATION ÉTROITE ENTRE L'APSV ET LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

Afin que l'APSV assure au mieux ce travail de pré-médiation entre les structures socioéducatives et les établissements culturels du site de La Villette, il est nécessaire qu'elle :

→ connaisse l'ensemble des référents opérationnels (réservation, médiation, pédagogie) pour chaque établissement

→ soit informée des programmations, tarifications et quotas éventuels des établissements

→ puisse identifier les ressources pédagogiques existantes des établissements en lien avec les spectacles, visites, ateliers...

→ mette en place, avec les équipes des établissements culturels, les process permettant une bonne coordination APSV/établissements culturels. Or, chaque établissement culturel a son mode de fonctionnement et son organisation interne. Les modalités de fonctionnement entre l'APSV et les établissements culturels sont donc à chaque fois différents.

Des outils partagés sont en place et évoluent tout au long de l'expé-

rimentation (google drive, notamment).

### **Etat des lieux au 31 décembre 2014 :**

Au 31 décembre 2014, 16 parcours-pilotes sont coconstruits avec les structures socioéducatives partenaires de l'expérimentation

11 parcours EAC inter-établissements ont débuté en 2014

→ dont 3 parcours inter-établissements se sont déroulés entre le 26 septembre (Fête de la science à la Cité des sciences et de l'industrie) et le mois de décembre 2014.

→ 8 parcours ont commencé en 2014 et se dérouleront sur plusieurs mois, jusqu'en 2015

Cela représente :

240 jeunes déjà inscrits dans un parcours inter-établissements dont 153 jeunes ont débuté leur parcours en 2014.

60 professionnels socioéducatifs sont mobilisés sur l'expérimentation à travers les groupes de travail, la formation, l'accompagnement des jeunes dans les parcours inter-établissements.

En moyenne, en 2014 : les jeunes viennent plus de 5 fois sur le site de La Villette et fréquentent entre 3 et 4 établissements culturels pendant leur parcours EAC inter-établissements.

Dès la fin de l'année 2014, les structures partenaires font part de leur souhait de constituer de nouveaux groupes-pilotes pour l'année 2015.

### **D/ DYNAMIQUE DE TRAVAIL COLLECTIVE ENTRE L'APSV ET LES ETABLISSEMENTS CULTURELS EN LIEN AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE**

Tout au long de la phase opérationnelle du projet, l'APSV travaille en lien avec les établissements culturels de La Villette pour la mise en œuvre du projet. Plus d'une cinquantaine de membres des équipes des établissements culturels du site de La Villette sont directement mobilisés par ces parcours inter-établissements : chargé-e de médiation, directions, coordonnateur-trice pédagogique, chargé-e des relations avec le public, intervenant-e culturel-le, chargé-e de communication, chargé-e de billetterie...

Cette dynamique partenariale inter-établissements autour des parcours EAC se construit et se nourrit à travers :

→ la coproduction des parcours à partir des ressources culturelles propres aux établissements ;

→ les espaces de travail collectif : groupes de travail, comité de suivi, réunions thématiques... ;

→ le choix par l'APSV d'organiser ces réunions, non seulement dans ses locaux, mais aussi dans les différents établissements culturels : pavillon Janvier, Conservatoire, cité administrative, Cité des sciences notamment, afin de favoriser une meilleure connaissance réciproque des acteurs culturels ;

→ le partage d'informations et les allers-retours entre l'APSV et les établissements autour d'un même parcours (outils de partage): réservation, réunions préparatoires... ;



- une demie journée pour visiter la Grande halle et le Conservatoire initiée par l'APSV avec l'appui de l'EP-PGHV et du Conservatoire et deux visites du site de La Villette ouvertes à tous les partenaires, dont les équipes des établissements culturels ;
- les supports de communication coconstruits (site internet, plan à destination des jeunes) qui renforcent une identité inter-établissements.

## **E/ EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION**

### **Le Centre de recherche sur les liens sociaux réalise un travail de recherche** sur l'expérimentation « Parcourir la Villette ».

Quatre chercheuses sont engagées dans cette étude : Anne Barriere, (Professeur, Paris Descartes), Séverine Dessajan (Dren anthropologie, IE), Nathalie Montoya (MCF, Paris 7), Anna Charbonneau (doctorante). Elles suivent les parcours de 6 groupes-pilotes inscrits sur les temps scolaire, péri et extrascolaire. Cf. Annexe : convention APSV-CERLIS

L'étude s'intéresse particulièrement à la place du jeune dans le dispositif.

Quatre pistes de travail sont identifiées :

- 1) le lieu de La Villette
- 2) les attentes des acteurs
- 3) les choix et jugements des enfants et adolescents
- 4) les continuités / discontinuités organisationnelles

Un point d'étape est prévu à l'été 2015, le rapport final sera remis en novembre 2015.

**3.1 Culture  
Expérimentation  
« Parcourir la  
Villette »**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

### **Une évaluation est portée en interne par l'APSV et l'ensemble des acteurs de l'expérimentation.**

Le comité de suivi s'est réuni pour la première fois le 19 novembre 2014. Il rassemble les professionnels éducatifs, sociaux et intervenants culturels engagés dans les parcours inter-établissements. C'est un espace de partage d'expériences, de régulation, d'ajustement et d'évaluation. Ce comité de suivi se réunira régulièrement jusqu'à la fin de l'expérimentation.

## **33**

Des questionnaires ont été élaborés par l'APSV, en concertation avec les établissements culturels et les partenaires socioéducatifs. Ils sont remis aux jeunes et aux professionnels socioéducatifs à l'issue du parcours. Un modèle est en cours d'élaboration pour les équipes des établissements culturels.

Les débats avec les jeunes, notamment les débats qui clôturent leur parcours, permettent de faire remonter beaucoup d'informations sur la façon dont ils ont vécu cette expérience (ce qui les a le plus marqués, mais également des frustrations et des attentes).

## 3.2 EGALITÉ

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En 2006/2007, l'APSV a conçu et mis en œuvre une formation-action lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19ème arrondissement à destination des personnels de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social du territoire. Cette formation a abouti à l'élaboration d'un plan d'action territorial dont l'association assure la coordination depuis décembre 2007. Le plan d'action, soutenu et financé par la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), le Conseil Régional Ile-de-France et la Ville de Paris (Mairie du 19ème arrondissement, Directions du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur et de la démocratie, des citoyens et des territoires) est expérimental et préfigure une diffusion vers d'autres territoires parisiens.

Pour cela, la coordination s'appuie sur un poste de coordinatrice à temps plein.

En 2014, dans la continuité des années précédentes, les activités ont été poursuivies pour assurer la pérennité de la prise en compte territoriale des problèmes de discriminations à partir de trois objectifs principaux :

- identifier les discriminations sur le territoire,
- sensibiliser et qualifier les acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- mobiliser l'ensemble du territoire économique et politique.

#### Actions de promotion de l'égalité dans l'accès aux stages et à l'apprentissage

##### 1. Charte de Parrainage pour les collégiens de 3ème

Une charte de parrainage entre les collèges du 19ème et les entreprises existe depuis 2011. Cette charte a pour but de favoriser l'accès aux stages de 3ème des élèves qui en sont dépourvus par manque de réseau familial. En effet, le constat sur lequel a été conçue cette charte est que chaque année de 15 à 20 % d'élèves ne parvenaient pas à trouver de stage. La Mairie du 19ème et le plan de lutte ont décidé de s'emparer de la question en créant un parrainage des 12 collèges par les entreprises du territoire. Après 3 ans d'existence, les différents partenaires ont décidé de renouveler ce dispositif innovant qui a abouti en mars dernier à la signature d'une nouvelle charte qui sera effective sur la période 2015- 2018.

Grâce à cette charte, 169 places de stages ont été mises à disposition des collèges et 128 collégien-ne-s du 19ème ont pu bénéficier d'une place de stage sur l'année 2013-2014 alors qu'ils-elles en étaient dépourvu-e-s.



29 entreprises sont signataires de la charte et, parmi elles, les établissements culturels et scientifiques du site de La Villette (l'Établissement du Parc et la Grande Halle de La Villette, la Cité de la musique, Universcience, le Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris, le Théâtre Paris-Villette), des grands groupes, des TPE-PME et des associations.

Les bilans faits par les entreprises et les collègues sont positifs quant au déroulement des stages et l'intérêt de ce dispositif. Ils confortent l'idée que cette charte permet aux collégien-ne-s de découvrir certains milieux qu'ils-elles n'auraient pas été amené-e-s à découvrir sans les partenariats engagés dans le cadre de ce dispositif.

La coordinatrice est intervenue lors de réunions des référents jeunesse et territoires de tous les arrondissements parisiens pour présenter le dispositif de Parrainage mis en œuvre dans le 19e afin de voir si la méthodologie et l'approche de l'APSV pouvait être mutualisée en fonction des territoires.

## **2. La formation à la lutte contre les discriminations auprès des CFA**

L'APSV a proposé des modules de formation sur la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes à destination des formateurs-trices et développeur-euse-s ainsi qu'à l'interne des CFA. Plusieurs journées ont eu lieu afin de sensibiliser les professionnel-le-s au cadre juridique et de les accompagner à mettre en place des actions sur ces thématiques au sein de leurs structures.

## **3. Accompagnement des demandeurs d'emploi en alternance**

L'APSV a répondu à un appel à projet de la DIRECCTE visant à promouvoir l'alternance et l'apprentissage. Ce projet à destination des jeunes demandeurs-euses d'emploi du Nord-Est parisien qui vise à conjuguer l'insertion par l'alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi par une approche égalitaire. Ses objectifs sont de promouvoir l'alternance comme opportunité d'accéder au marché du travail sans discriminations liées à l'âge et au sexe. Il vise à accompagner les demandeurs-euses d'emploi pour valoriser leurs compétences face à une entreprise et favoriser la mixité dans des filières porteuses d'emploi en élargissant leurs choix professionnels par le biais d'ateliers collectifs et un accompagnement renforcé.

**3.2 EGALITÉ**  
**Lutte contre**  
**les discrimi-**  
**nations**



**RAPPORT**  
**D'ACTIVITÉ**  
**2014**

## **ACTIONS À DESTINATION DES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES À L'EMPLOI ET DES PUBLICS EN INSERTION**

### **1. Actions de sensibilisation et communication**

La sensibilisation demeure l'un des axes essentiels du plan d'action car le besoin des acteurs-trices du territoire est constant d'une part et, d'autre part, cela reste un moyen de mobilisation et de renforcement du maillage territorial. En 2014, des sessions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations à destination des professionnel-le-s du champ de l'emploi, du champ social et de l'éducation dont les structures signataires du Référentiel Qualité ont eu lieu à l'APSV. Environ une trentaine de personnes a été formée à la loi du 16 novembre 2001. Par ailleurs, des sessions se sont déroulées en interne des structures.

Un autre moyen de sensibiliser et de communiquer à large échelle est la lettre d'information du Plan. Elle a pour objectif de communiquer autour d'actions menées par la coordination et de diffuser l'actualité de la recherche et du droit à partir des délibérations du Défenseur des droits et de la jurisprudence. La fréquence de diffusion est mensuelle ou trimestrielle en fonction de l'actualité.

### **2. Animation du réseau de repérage**

Le réseau de repérage a pour objectif de travailler sur les pratiques des professionnel-le-s du champ social et de l'insertion en vue d'identifier les discriminations et de favoriser le recours au droit pour les victimes de discriminations grâce à la collaboration avec le Point d'accès au droit et le Défenseur des droits.

Le 29 janvier 2014 se sont réunis à l'APSV le réseau de repérage et le Défenseur des Droits. Cette rencontre a abouti à la mise en place d'un système de signalement en partenariat avec le siège du DDD, avec pour objectif principal l'accès au droit des victimes de discrimination.

Des outils ont été conçus dans le cadre du groupe d'analyse de la pratique. Ainsi, un référentiel de compétences pour lutter contre les discriminations à l'emploi ainsi qu'une fiche d'aide au repérage et au traitement des discriminations ont été finalisés en 2014. Ces deux outils sont le résultat d'un travail collectif entre professionnels du champ social qui ont fait de la lutte contre les discriminations une priorité de leurs pratiques professionnelles.

### **3. Semaines de promotion de l'égalité**

#### **Semaine de l'égalité - Conseil Régional Ile-de-France**

L'APSV a participé à la semaine de l'égalité organisée par la Région en intervenant dans les collèges du 19ème et en organisant une rencontre en partenariat avec l'INTER-LGBT sur les discriminations homophobes. Cette rencontre a été organisée suite aux événements qui ont eu lieu dans le 19ème arrondissement où plusieurs agressions à caractère homophobe se sont déroulées cette dernière année.

**3.2 EGALITÉ**  
**Lutte contre**  
**les discrimi-**  
**nations**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

### **Semaine de l'égalité - DASCO (Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris)**

A l'initiative de la DASCO, une semaine de l'égalité a eu lieu courant mai dans les collèges du 19<sup>ème</sup> arrondissement. L'APSV est intervenue d'une part, sur les discriminations raciales auprès de toutes les classes de 3<sup>ème</sup> d'un collège, d'autre part, sur les métiers dits traditionnellement masculins et féminins auprès d'une classe de 3<sup>ème</sup> de découverte professionnelle.

### **La 5<sup>ème</sup> édition de la semaine contre les discriminations**

Du 6 au 12 décembre 2014 s'est déroulée la 5<sup>ème</sup> édition de la semaine contre les discriminations pilotée par l'APSV. Cette semaine est un temps fort qui vise à faire connaître la discrimination ainsi que les lieux d'écoute et d'accompagnement, à libérer la parole, sensibiliser les professionnel-le-s et les habitant-e-s du 19<sup>ème</sup>. Un peu plus d'une trentaine de structures a participé à la semaine et plus de 900 personnes ont été touchées par les actions qui ont pris la forme de tables-rondes, d'expositions, d'ateliers de sensibilisation, de projection-débat.

#### **3.3 Atelier Santé Ville du 19<sup>ème</sup> arrondissement**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## 3.3 SANTÉ

### ATELIER SANTÉ VILLE DU 19ÈME ARRONDISSEMENT

**La Charte d'Ottawa** (organisation mondiale de la santé - 1986) définit la santé comme « la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci ». Définition où la santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie, qui vient compléter et confirmer l'approche globale et positive initiée par la définition de 1946, toujours par l'OMS (la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'invalidité ).

La Charte d'Ottawa, qui décrit la « promotion de la santé » comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci », **constitue le cadre d'intervention de l'ASV.**

Depuis Mars 2012, un Référentiel National des ASV précise le cadre, les missions et l'environnement des ASV (<http://i.ville.gouv.fr/referance/7719>).

Mis en œuvre à partir de l'été 2010 avec le soutien financier de l'Etat (CGET) et du Département de Paris (DASES), l'Atelier Santé Ville du 19ème arrondissement est porté par l'APSV.

L'Atelier Santé Ville (ASV) a développé, en 2014, 42 actions pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, autour de trois axes de travail confirmés par la gouvernance parisienne des ASV en 2013 :

- la santé des jeunes
- la santé des femmes
- l'accès à la santé (droits, prévention, soins)

En articulation avec les politiques départementales, régionales et nationales, cette approche globale et positive de la santé prend en compte ses déterminants, favorise le rapprochement du système de santé au plus près des réalités des groupes sociaux les plus vulnérables, la production de connaissances partagées sur les populations, leurs problèmes et leurs besoins de santé. Elle permet ainsi de faire émerger de nouvelles problématiques et facilite leur reconnaissance et leur intégration dans les dispositifs de droit commun. L'ASV est une ressource pour les professionnels et élus d'un territoire, sa démarche renforce également les compétences des professionnels locaux et favorise l'inscription de la santé dans les pratiques professionnelles.



## Répartition des actions de l'ASV par axe de travail

On observe une prédominance des actions autour de la **santé des jeunes** et de l'**accès à la santé**.

L'axe **santé des jeunes** constitue un axe prioritaire de l'ASV 19 depuis sa création. L'ASV a poursuivi son travail de renforcement du partenariat et des compétences des professionnels et a contribué à l'accompagnement de projets auprès de jeunes.

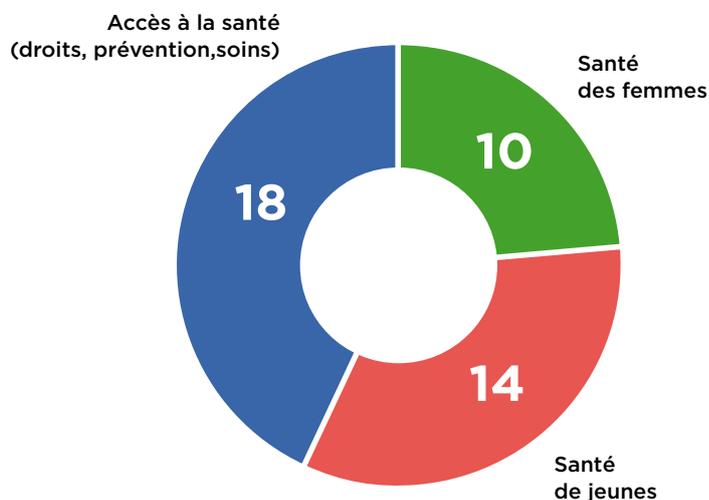
L'axe **accès à la santé** s'est développé en 2014, l'ASV a notamment poursuivi son travail d'identification et de mobilisation sur le territoire, tout en continuant à accompagner la mise en place de projets. Il s'agit également, au travers de ces actions, de faire connaître l'offre de santé sur le territoire.

La **santé des femmes**, devenue un axe prioritaire de l'ASV 19 en 2012, continue de mobiliser les acteurs de l'arrondissement. 2014 fut l'occasion de mettre en place une formation et développer de nouveaux partenariats.

En 2014, l'activité de l'ASV représente :

- accès à la santé : 6 catégories de projets et 24 actions (regroupées en 18 catégories d'actions dans les graphiques),
- santé des jeunes : 3 catégories de projets et 14 actions,
- santé des femmes: 3 catégories de projets et 16 actions (regroupées en 10 catégories d'actions dans les graphiques).

L'ensemble de ces projets et actions représente 145 activités (certaines actions étant reproduites à plusieurs reprises), 77 réunions partenariales de préparation ainsi qu'une mobilisation de 95 partenaires.



Action par axe de travail	Nb de structures partenaires (hors ASV) mobilisées pour :		Nb de personnes « bénéficiaires » des actions de l'ASV <sup>1</sup>	
	La construction l'animation de l'action	La participation	Professionnels	Habitants <sup>4</sup>
<b>ACCÈS A LA SANTE (DROITS, PREVENTION, SOINS)</b>				
<b>Connaissances des ressources locales</b>				
Animation du site Internet de l'ASV 19 et groupe maillage territorial		6	494	NR
Présentation de l'ASV et développement de partenariats	1	4	168	Æ
Diffusion de l'annuaire santé du 19e			310 ex.	Æ
<b>Actions d'accès à la santé</b>				
Module santé dans les ASL	1	2	13	Æ
Semaine européenne de la vaccination	1	1	2	8
Opération « Flandre bleu » - Dépistage organisé du cancer colorectal	3	NR	NR	194
<b>Accompagnement et soutien d'acteurs locaux</b>				
actions sur le diabète, le sevrage tabagique, l'insertion	5	10	11	19
actions de soutien aux acteurs d'offre de soin	4		17	Æ
<b>SANTE DES JEUNES</b>				
<b>Groupe de travail pluri professionnel</b>				
Cycle « Circulation de données intimes dans l'espace public »		14	18	Æ
Rencontres diagnostic Santé des jeunes		17	30	Æ
Partage du diagnostic et élaboration du programme		15	20	Æ
Cycle « santé mentale »	1	15	20	Æ
EVÉNEMENTIEL « JEUNES ET INTERNET »				
	7	Æ	8	Æ
<b>Soutiens aux acteurs locaux</b>				
Point d'écoute à Danube-Solidarité	1	5		Æ
Projet « Santé et Emploi » (Villette emploi)	1	1	2	17
Démarche communautaire et santé des enfants	4	Æ	7	19
Autres actions (accès aux droits, accès à la santé, implantation de projets)	6	Æ	8	NR
<b>SANTE DES FEMMES</b>				
<b>Périnatalité</b>				
Diffusion du guide d'accompagnement			140 ex.	NR
Formation « Périnatalité-Vulnérabilités »	3	24	19	Æ
<b>Dépistage organisé du cancer du sein</b>				
Comité de pilotage « Flandre rose »	8	Æ	15	
Réunions de mobilisation d'habitantes « Flandre Rose »	7	Æ	5	10
Formations de femmes relais	8	Æ	5	10
	Æ	7	NR	1925
Actions 2014 (7 modalités : sensibilisation, stands, espaces de parole, ASL, expositions, marche, projections)				
<b>Accompagnement et soutien d'acteurs</b>				
	2	Æ	3	NR

1. NR : non renseigné

Æ : non concerné

2. Bénéficiaires des actions mises en place par les acteurs locaux suite à leur contact avec l'ASV

3.3 Atelier Santé  
Ville du 19ème  
arrondissement



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

## Répartition des actions de l'ASV par objectif stratégique

Les projets et actions de l'ASV 19 en 2014 ont poursuivi l'ensemble des sept objectifs décrits ci-dessus (tous les projets répondent à l'objectif 1 et à plusieurs autres objectifs, la classification ci-dessous s'effectue à partir de l'objectif prioritaire de l'action/du projet).

Le graphique ci-dessous met en avant la forte représentation des professionnels du champ sanitaire au sein des actions menées par l'ASV 19 ; ces professionnels sont présents sur l'ensemble des axes de travail de l'ASV. Si l'on regroupe les acteurs des champs sociaux, de l'éducation et de l'insertion, on remarque que le réseau de partenaires de l'ASV 19 se partage entre professionnels de la santé et professionnels socioéducatifs de façon quasi équivalente. En parallèle, ce graphique témoigne d'un développement de partenariats avec des partenaires institutionnels (DASES, DFPE, Education Nationale ...).

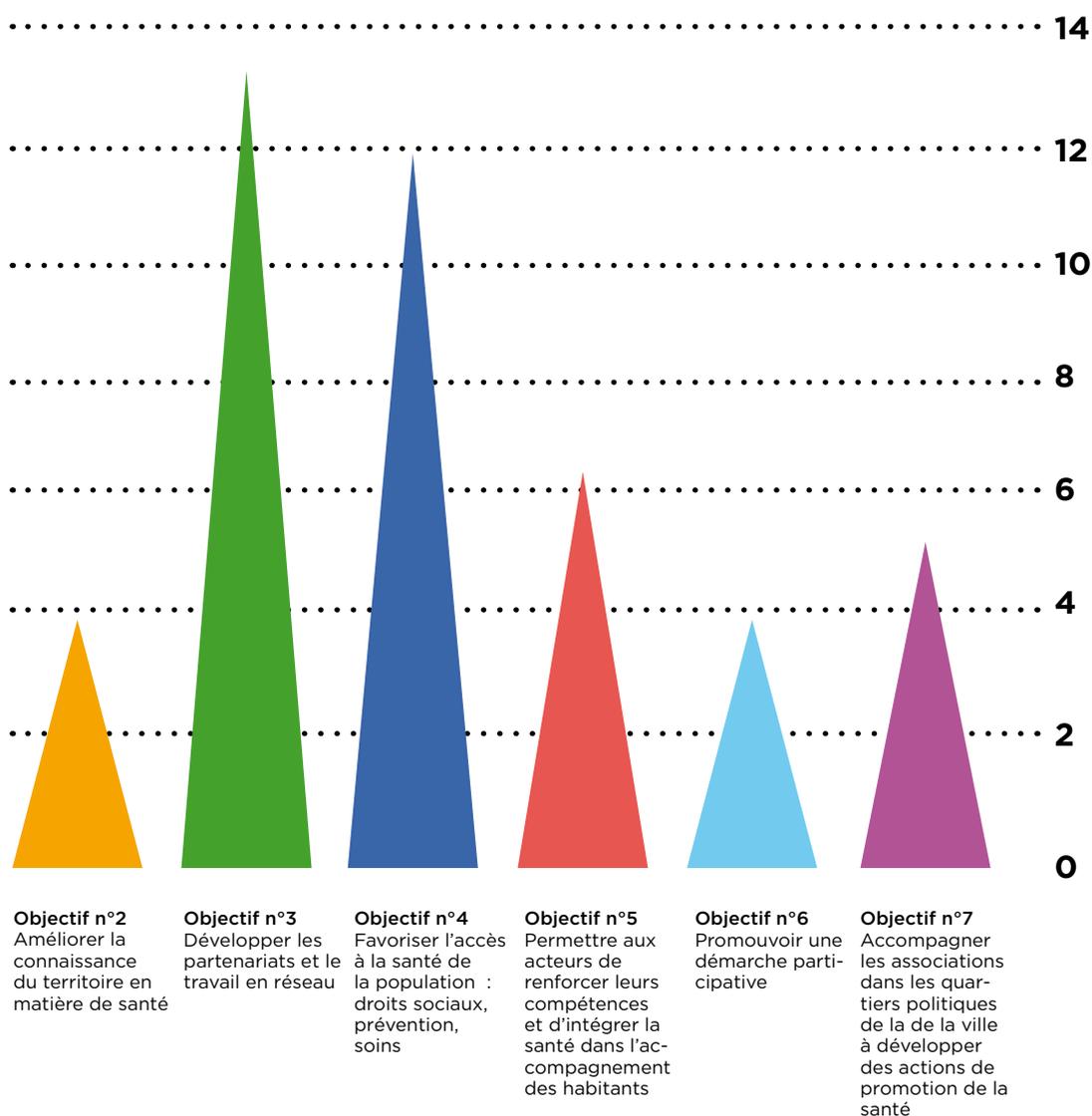
Répartition des actions /projets par objectif ASV

3.3 Atelier Santé  
Ville du 19ème  
arrondissement



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

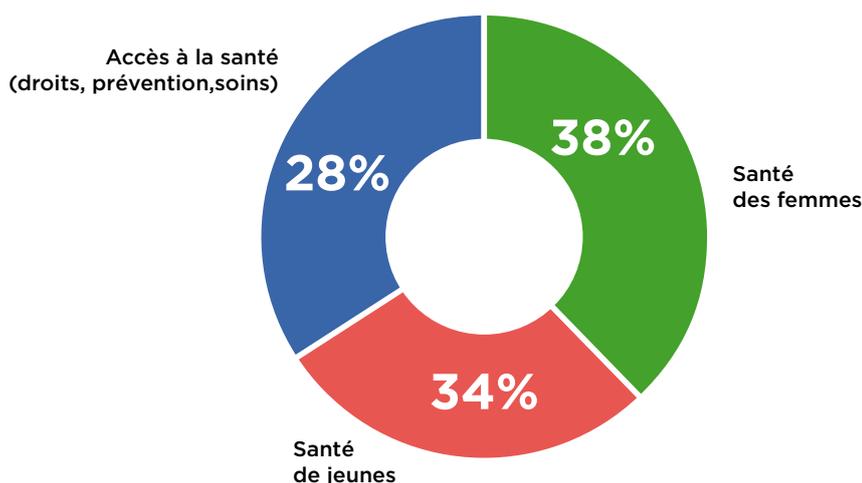
41



## Répartition des partenaires mobilisés

### Répartition des partenaires mobilisés par axe de travail

(en nombre d'actions)



Le graphique ci-dessus met en avant une mobilisation importante des acteurs locaux, en 2014, autour de l'ensemble des axes de travail de l'ASV.

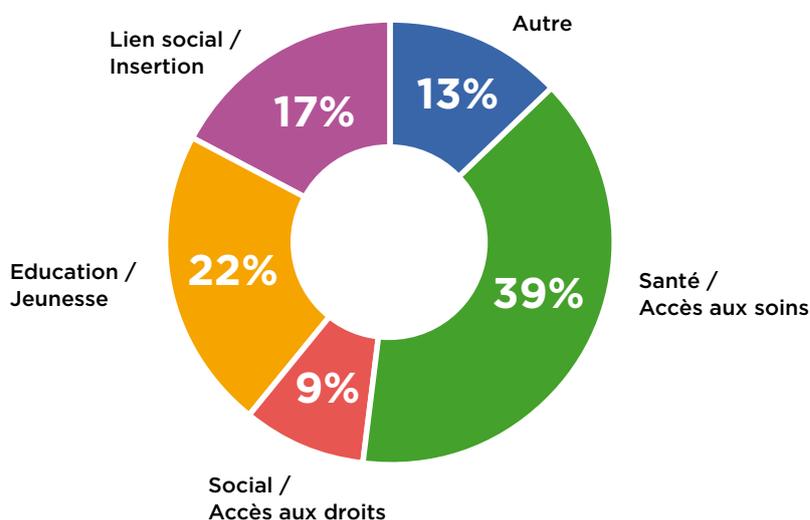
L'axe de travail **accès à la santé** mobilise toutefois un nombre de partenaires légèrement moins élevé que les axes de la **santé des jeunes** et de la **santé des femmes**, bien que pour ce dernier axe, les projets soient moins nombreux (et pour lequel une plus grande diversité de professionnels est investie).

Le graphique ci-dessous met en avant la forte représentation des professionnels du champ sanitaire au sein des actions menées par l'ASV 19 ; ces professionnels sont présents sur l'ensemble des axes de travail de l'ASV.

Si l'on regroupe les acteurs des champs sociaux, de l'éducation et de l'insertion, on remarque que le réseau de partenaires de l'ASV 19 se partage entre professionnels de la santé et professionnels socio-éducatifs de façon quasi équivalente.

En parallèle, ce graphique témoigne d'un développement de partenariats avec des partenaires institutionnels (DASES, DFPE, Education Nationale ...).

### Répartition des structures partenaires mobilisées par secteur d'activité (en pourcentage)



#### 3.3 Atelier Santé Ville du 19<sup>ème</sup> arrondissement



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

43

### Implantation sur le territoire

Après quatre années d'activité, la démarche ASV bénéficie d'une notoriété forte sur le territoire, traduisant une reconnaissance par les acteurs locaux et parisiens de la pertinence de la coordination locale en santé de l'ASV 19 :

- un niveau élevé de mobilisation dans les groupes de travail qui perdure
- une sollicitation de l'ASV :
  - pour appui à des projets, des mises en relation, trouver des réponses à un accompagnement individuel
  - comme partenaire de sensibilisation d'équipes sociales à la santé
  - lorsque de nouvelles problématiques émergent, ASV identifié comme relais d'informations (information drépanocytose et été, offre de soin durant les grèves hivernales, ...)
- une évaluation des ASV parisiens, portant sur les apports des ASV auprès de leurs partenaires et les attentes de ces derniers vis-à-vis des ASV, a été réalisée. Cette évaluation a permis d'interroger 158 structures (dont 39 / 125 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement) / 750 structures sollicitées, composées pour 59% par des acteurs associatifs intervenants dans les différents champs de la politique de la ville (santé, social, éducation, insertion ...) et 32 % par des institutions.

### Cette évaluation montre :

- avec l'implantation de l'ASV sur le territoire, le pourcentage de structure abordant les questions de santé passe de 73% à 85%
- l'ASV a apporté à ces partenaires :
  - meilleure connaissance des ressources (90%)
  - développement partenariats (50%)
  - connaissances en santé et réflexion (35%)
  - aide à la mise en place de projet, utilisation d'outils (25%)
- les attentes des partenaires vis-à-vis des ASV :
  - maintien de l'ASV comme interlocuteur de coordination,
  - élargissement partenarial (outils de visibilité et d'accessibilité),
  - aide au développement de projets.

Plus spécifiquement, les acteurs du 19<sup>e</sup> déclarent : que leur participation aux travaux de l'ASV leur a permis d'une part, de mieux s'intégrer dans la dynamique partenariale existante, connaître et se faire connaître et, par conséquent, contribuer à des orientations à meilleur escient et, d'autre part, d'échanger leurs pratiques professionnelles en santé, de mettre en perspectives leurs pratiques et d'intégrer davantage les questions de santé dans ces pratiques et, enfin, de se constituer culture et valeurs communes



# Annexes

## Le Conseil d'Administration de l'APSV au 31 décembre 2014

Laurent BAYLE, Président  
Directeur Général de la Cité de la Musique

Florence BERTHOUT, Vice Présidente  
Directrice Générale de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande  
Halle de la Villette

Damien CAZE, Secrétaire  
Directeur Général Universcience

Bruno MANTOVANI, Trésorier  
Directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de  
Danse de Paris

Jean-Baptiste CORTEEL, membre  
Directeur de Cabinet,  
Présidence Universcience

Daniel COLLING, membre  
Directeur du Zénith

Laurent DONDEY, membre  
Directeur Général de la Géode

Patrice JANUEL, membre  
Directeur Général de la Philharmonie de Paris

Karine DUQUESNOY, membre  
Directrice des Ressources Humaines, EPPGHV

**Le Conseil  
d'Administration  
de l'APSV**

**ANNEXES**



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**

## L'équipe A.P.S.V. (1er janvier - 31 décembre 2014)

### **ADMINISTRATION**

Olivier FLAMENT	Directeur Général
Nicole FORT-JAMES	Assistante de Direction
Marie Christine COUPE	Comptable
Mohand KASHI	Comptable

### **PRÉVENTION**

Mohamed EL FAKHAR	Educateur chargé d'accompagnement socio professionnel
Guy ORLANDINI	Educateur spécialisé
Guillaume PRADERE NIQUET	Intervenant vidéo

**L'équipe  
A.P.S.V.**

### **INSERTION PAR L'ECONOMIQUE**

Dalila TEZKRATT	Chargée d'insertion
-----------------	---------------------

**ANNEXES**

### **FORMATION**

Bettina SALVIONI	Coordinatrice Discrimination
Yves JAMMET	Coordinateur



### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Agnès SZTAL	Coordinatrice Atelier Santé Ville
Claire DUPIN	Coordinatrice - Discrimination
Marie HATET	Coordinatrice Education artistique et culturelle
Grace DE BOGLO	Coordinatrice accompagnement scolaire

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2014

Projet graphique  
Federico Fazzi, Quartopiano  
Paris, juin 2015